Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_155-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Joseph THEBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE *(à partir de 20h25, point 1.4)* , Paul MEURICE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU *(à partir de 21h05, point 1.9)*, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS *(à partir de 20h25, point 1.4)*, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Michel BARBE à Christophe MARTINS, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Frédéric DESSAUGE à Candide RICHOUX, Anne-Sophie PATRU à Yannick FOUVILLE (*jusqu'à 21h05*).

La séance est ouverte à 20h00.
Jean-Yves CLOUET est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 26 *(jusqu'à 20h25)*, 28 *(jusqu'à 21h05)* puis 29 *(à partir de 21h05)*
Pouvoirs : 4 (*jusqu'à 21h05*), puis 3
Votants : 30 *(jusqu'à 20h25)*, 32 *(à partir de 21h05)*
Quorum : 17

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – MOBILITES
CONVENTION DE GESTION DU SERVICE DE LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) AVEC L'ASSOCIATION EUREKA EMPLOIS SERVICES

N° Délibération CC/2026/155

EXPOSE DES MOTIFS

Compétente en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis juillet 2021, Montfort Communauté agit pour le développement des mobilités actives. Dans ce cadre, la collectivité souhaite poursuivre le développement de l'usage du vélo à assistance électrique comme alternative à la voiture individuelle. À cette fin, Montfort Communauté souhaite mettre en place, à compter d'octobre 2026, la poursuite du service de location de vélos à assistance électrique destiné exclusivement aux habitants du territoire.

Afin d'assurer la gestion administrative, technique et opérationnelle de ce service, il est proposé de conclure une convention avec l'association Eurêka Emplois Services. Cette convention concerne dix vélos à assistance électrique (VAE) appartenant à Montfort Communauté, qui en reste pleinement propriétaire.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_155-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Dans le cadre de cette convention, Eurêka Emplois Services assurera notamment :

- L'accueil des usagers et l'instruction des demandes de location ;
- L'établissement et le suivi des contrats de location ;
- La vérification des justificatifs nécessaires ;
- L'encaissement des loyers et des cautions ;
- L'entretien courant des vélos et les opérations de maintenance usuelle ;
- Le suivi administratif et la transmission régulière d'informations à la collectivité.

Les tarifs de location sont fixés à :

- 40 € par mois pour sept vélos destinés aux actifs ;
- 30 € par mois pour trois vélos destinés aux personnes en insertion.

En contrepartie des missions exercées, Montfort Communauté versera à l'association une indemnisation forfaitaire de 20 € par vélo et par mois loué, soit un montant maximal de 200 € par mois pour les dix vélos exploités. Cette indemnisation sera versée annuellement sur présentation d'un état récapitulatif certifié.

La convention est conclue à titre expérimental pour la période allant d'octobre 2026 à décembre 2027. Elle ne pourra être reconduite tacitement.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientations des mobilités, dite Loi LOM ;
Vu le projet de convention de gestion du service de location de vélos à assistance électrique conclu entre Montfort Communauté et Eurêka Emplois Services.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer la convention de gestion du service de location de vélos à assistance électrique avec l'association Eurêka Emplois Services ;

- autorise le Président à signer tous les documents afférents ;

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE